

Québec, le 9 janvier 2020

Monsieur Guillaume Lamoureux
Maire
Municipalité de La Pêche
1, route Principale Ouest
La Pêche (Québec) J0X 2W0

Votre numéro de dossier : 3911-07-820-0424

Monsieur le Maire,

À titre de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, je vous informe que votre municipalité a obtenu une subvention au montant de 77 716,52 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2019.

Le calcul de la subvention repose sur la performance de votre municipalité en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles et industrielles, commerciales et institutionnelles générées sur votre territoire. Le programme mise également sur des critères portant sur la gestion des matières organiques afin de reconnaître les efforts des municipalités pour soustraire ces matières de l'élimination. Cette année, les bénéficiaires admissibles auront ainsi accès à une part réservée de l'enveloppe d'un montant de près de 9,8 M\$, soit 50 % des redevances supplémentaires redistribuées. Cette part augmentera à 60 % l'année prochaine.

Conformément aux normes et aux critères applicables, une somme en provenance du Fonds vert a été versée par dépôt direct. Par ailleurs, la personne que vous avez désignée a reçu par courriel le détail du calcul de la subvention. Une amélioration de votre performance, notamment en ce qui a trait à la gestion des matières organiques, pourrait se traduire par une augmentation de vos subventions.

...2

La redistribution actuelle, s'élevant à 79,2 M\$, est la plus généreuse depuis les débuts du programme en 2006. Ces sommes doivent soutenir l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). Elles offrent des moyens pour réduire la génération de matières résiduelles sur votre territoire, valoriser celles qui sont générées et limiter l'élimination aux résidus ultimes en cohérence avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Depuis la mise en place de ce programme, plus de 880 M\$ ont été redistribués aux municipalités.

Le gouvernement du Québec est pleinement conscient de l'importance de votre contribution à ce vaste projet qui vise à faire du Québec une société sans gaspillage. La gestion durable et responsable des matières résiduelles représente un défi de taille, tout particulièrement dans un contexte de lutte contre les changements climatiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



BENOIT CHARETTE